



Divulgation du motif du tiers temps

Par **krystaline**, le **18/10/2008 à 12:13**

bonjour,rnrnUne amie dispose d'un tiers temps pour dyslexie, et le reponsable du master suite a des changements dans les dates d'examen à diffusé à toute la promotion ce mail :rnrnSuite aux problèmes du vendredi matin, voici les nouvelles dates d'examen et les salles réservées.rnJ'ai réservé pour 3 h d'examen.rnPour 3 modules, il y a 4 h :rnExplication : L'examen est de 3 h pour tous les étudiants sauf pour Melle XXX qui dispose d'un tiers temps, uniquement à l'écrit, due à une dyslexie dysorthographe sévère, reconnue médicalement et par la l'UFR Sciences. Donc pour elle l'examen continue 1 h de plus.rnrnJe trouve cela inadmissible car je considère que ce genre d'information est très personnelle et ne doit être diffusé que par l'intéressée. Elle aurait très bien pu être diabétique ou avoir un autre handicap.rnJe voulais savoir si elle a un recours possible?rnrnMerci et bonne journée à tousrnrnkrys